



20 juin

à 18 h 30

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le 20 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Boisseuil s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NOUHAUD.

NOM – Prénom	Présents	Absents	A donné procuration à (Nom, Prénom)
ASTIER Martine	x		
AUROY Olivier		x	Sandrine SAZERAT
BOURDOLLE Philippe		x	Bernard ZBORALA
CAILLAUD-FROMHOLZ Brigitte	x		
DEBAYLE Michèle		Arrivée 19h15	Nicole DUGUET
DOUDARD Christian	X		
DUGUET Nicole	X		
EJNER Pascal	X		
GOUMILLOU Agnès	X		
JANICOT Philippe	X		
LALEU Marie-Laure	X		
MAURIN Marie-Hélène	X		
MERILLOU Stéphane	X		
NOUHAUD Jean -Louis		Arrive 18h50	Agnes GOUMILLOU
PELMOINE Agnès	x		
PERRIER Sylvie	x		
SAUVAGNAC Bernard	x		
SAZERAT Sandrine	x		
SCHOENDORFF Frédéric			
VIANELLO Pascal		x	Bernard SAUVAGNAC
VINCENT François		Arrivé 20h15	Stephane MERILLOU
ZBORALA Bernard	x		

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil.

M. DOUDARD Christian ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

AFFAIRES GENERALES

Approbation du compte rendu de la séance précédente

1. Conventions utilisation des équipements municipaux
2. Vœu pour la réhabilitation des fusillés pour l'exemple de la Guerre 14-18
3. Accueil des enfants sahraouis

AFFAIRES FONCIERES

4. Régularisation de voirie : Chemin des Essarts / Ducaillou
5. Régularisation de voirie : Chemin des Essarts / Gire
6. Nom de rues

CULTURE

7. Saison culturelle 2016/2017

FINANCES

8. Alsh – tarifs applicables à compter de la rentrée 2015
9. Tarifs rentrée 2016/2017
10. Actualisation des tarifs de locations de salles - tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017
11. Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure - tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2017
12. Eclairage du stade
13. Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension rénovation du Multi accueil
14. Location de logements odhac durant la duree des travaux de rehabilitation du multi accueil

MARCHES PUBLICS

15. Consultation Remplacement de Chaudières 2016
16. Consultation Menuiseries extérieures
17. Restaurant scolaire - lancement de la consultation en vue de la fourniture de denrées alimentaires à compter du 1^{er} septembre 2016
18. Groupement de commande maintenance et entretien des équipements thermiques

RESSOURCES HUMAINES

19. Modification de la grille des emplois
20. Crédit d'un Contrat d'accompagnement dans l'emploi

DIVERS

21. Achat d'un jeu de maillot pour une équipe de sport collectif
22. Solidarité inondations 2016

AFFAIRES GENERALES

Monsieur le 1^{er} Adjoint appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte rendu de la séance du 28 avril 2016.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

1. CONVENTIONS D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS MUNICIPAUX

Dans le cadre du soutien aux associations, et de sa collaboration avec ses communes voisines, Boisseuil met à disposition, gracieusement, ses équipements sportifs, ses salles de réunion, ses tentes de réception.

La signature de conventions permet de définir les conditions d'utilisation ainsi que les obligations et responsabilités de chacune des parties.

La gestion administrative de ces conventions sera assurée de la même façon que la location de la salle polyvalente et la salle du Crouzy.

Conventions en annexe :

Convention de mise à disposition des barnums

Convention de mise à disposition du gymnase

Convention de mise à disposition des salles municipales

Le conseil municipal, après en avoir délibéré autorise le maire à signer les conventions.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

2. VŒU POUR LA REHABILITATION DES FUSILLES POUR L'EXEMPLE DE LA GUERRE 14-18

Saisi par l'association « La Libre Pensée 87 » afin d'adopter un vœu relatif à la réhabilitation des fusillés pour l'exemple entre 1914 et 1918, Monsieur Bernard Zborala :

Rappelant l'exécution pour l'exemple du caporal Antoine MORANGE, originaire de la Haute-Vienne, le 20 avril 1915 à Manonville en Meurthe et Moselle ;

Considérant que plus de 2400 poilus ont été condamnés à mort de manière expéditive par des tribunaux militaires pour des motifs souvent arbitraires ;

Considérant que plus de 600 poilus ont été fusillés pour l'exemple lors du premier conflit mondial ;

Considérant que sans chercher à réécrire l'histoire ou à l'instrumentaliser alors que nous célébrons le Centenaire de la Grande Guerre, le temps est désormais venu d'une mémoire apaisée ;

Demande que, hors condamnation de droit commun, ces soldats condamnés pour l'exemple soient reconnus à part entière comme des soldats morts pour la France, de façon à permettre la réhabilitation pleine, publique et collective de tous les fusillés pour l'exemple, et l'inscription de leurs noms sur tous les monuments aux morts des communes de France

Le Conseil municipal après en avoir délibéré se prononce sur la proposition du de l'association « libre pensées 87 ».

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

3. ACCUEIL DES ENFANTS SAHRAOUIS

Monsieur Zborala, adjoint au Maire indique au Conseil Municipal que la commune est saisie par Monsieur le Président du Comité Limousin de Solidarité avec le Peuple Sahraoui, d'une demande d'accueil comme les années précédentes, le mercredi 6 juillet 2016, au restaurant scolaire et à l'ALSH, du groupe d'enfants qu'il reçoit pour le séjour d'été 2016.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter comme chaque année d'accueillir à titre gracieux ce groupe d'enfants et leurs accompagnateurs dans les services municipaux.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

AFFAIRES FONCIERES

4. REGULARISATION DE VOIRIE – CHEMIN DES ESSARTS - DUCAILLOU

Suite à un alignement de voirie, Mme Brigitte DUCAILLOU est propriétaire de la parcelle AE n°130 d'une surface de 26 m², située dans l'emprise de la voirie communale Chemin des Essarts.

Il convient de régulariser cette situation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré , décide :

- d'acquérir, à titre gratuit, la parcelle AE n°130 d'une surface de 26 m² appartenant à Mme Brigitte DUCAILLOU,
- de mandater le Maire afin de signer l'acte notarié à intervenir,
- que les frais de notaire soient à la charge de la commune,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette transaction.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

5. REGULARISATION DE VOIRIE – CHEMIN DES ESSARTS - GIRE

Annule et remplace la délibération du 27 mai 2015,

Monsieur Zborala indique au conseil municipal que, suite à un alignement de voirie, Mme Stéphanie GIRE est propriétaire de la parcelle AE n°129 d'une surface de 110 m², située dans l'emprise de la voirie communale Chemin des Essarts.

Il convient de régulariser cette situation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré , décide :

- d'acquérir, à titre gratuit, la parcelle AE n°129 d'une surface de 110 m²appartenant à Mme Stéphanie GIRE,
- de mandater le Maire afin de signer l'acte notarié à intervenir,
- que les frais de notaire soient à la charge de la commune,
- d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à cette transaction.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

6. DENOMINATION D'UNE IMPASSE

Considérant la requête des riverains de l'impasse desservant 4 parcelles située au lieu-dit le Haut du Roseau, Monsieur Zborala demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution d'un nom cette voie.

Considérant les propositions suivantes :

- Impasse du Reynou
 - Impasse du Parc
 - Impasse du Haut du Roseau

Considérant que la commission voirie a retenu la 3^{ème} proposition « Impasse du Haut du Roseau » ;

Le Conseil Municipal valide la proposition ci-dessous :

N° de voie	Dénomination	Localisation de la rue
	Impasse du Haut du Roseau	Départ : VC 18

-et de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

CULTURE

7. SAISON CULTURELLE 2016-2017

Monsieur Stéphane MERILLOU présente au Conseil Municipal le programme de la saison culturelle à l'Espace Culturel du Crouzy de septembre 2016 à juin 2017.

- Un spectacle dans le cadre du festival des Francophonies en Limousin
- Six concerts, organisés par l'Association Horizons Croisés, et la réalisation d'une plaquette de l'Espace du Crouzy
- Trois dates supplémentaires pour lesquelles l'association Horizons Croisés bénéficiera d'un prêt à titre gracieux de l'Espace culturel du Crouzy pour y organiser les concerts de son choix.

Pour chaque spectacle, l'association des Francophonies en Limousin et l'association Horizons Croisés bénéficieront de la mise à disposition gratuite de l'Espace du Crouzy et assureront l'organisation et la prise en charge de l'ensemble des frais liés aux spectacles. En contrepartie, les deux associations encaisseront la billetterie.

La convention avec Horizons Croisés telle que jointe en annexe, précise que l'association devra prendre à sa charge la mise en place d'un dispositif de 1^{er} secours pour les concerts dits « debout ».

Elle maintient le principe d'un tarif préférentiel pour les habitants de Boisseuil.

Pour l'organisation de 6 spectacles de septembre à juin 2017, l'association Horizons Croisés bénéficiera d'un apport financier de la commune de 50 000 €.

Cette somme sera découpée en deux parties, chacune faisant l'objet d'une convention :

- De septembre 2016 à décembre 2016 : attribution de 25 000 € prélevés sur le budget 2016.
- De janvier 2017 à juin 2017 : attribution de 25 000 € prélevés sur le budget 2017

Il est également convenu qu'en plus des concerts organisés dans le cadre de la saison culturelle, l'association Horizons Croisés pourra bénéficier de 3 prêts de l'espace du Crouzy à titre gracieux.

Le Conseil Municipal décide :

- d'accepter le principe de l'organisation par l'association des Francophonies en Limousin d'un spectacle à l'Espace Culturel du Crouzy, moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 6 000,00 €.
- d'accepter le principe de l'organisation par l'Association Horizons Croisés de 3 spectacles de septembre 2016 à décembre 2016 moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 25 000,00 € prélevé sur le budget 2016.
- d'accepter le principe de l'organisation par l'Association Horizons Croisés de 3 spectacles de janvier 2017 à juin 2017 moyennant une participation financière de la commune à hauteur de 25 000,00 €.
- de s'engager à inscrire les dépenses au budget de l'année 2017
- de donner au maire l'autorisation de signer les conventions à intervenir avec l'association des Francophonies en Limousin et l'association Horizons Croisés dans le cadre de la saison culturelle et pour les concerts d'Horizons croisés au Crouzy
- d'une manière générale donne au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

FINANCES

8. Alsh – tarifs applicables à compter du 1^{er} septembre 2016

Par délibération en date du 10 juillet 2014, le Conseil municipal a adopté des tarifs modulés en fonction des quotients familiaux (revenu fiscal de référence/nombre d'enfants à charge).

Pour mémoire, trois tranches ont été définies comme suit :

- 1^{ère} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 0 € à 2 400 €
- 2^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer de 2 401 € à 3 500 €
- 3^{ème} tranche : revenu fiscal de référence mensuel du foyer à partir de 3 501 €

Monsieur Le maire propose de ne pas modifier les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017

Pour rappel les tarifs de l'année 2015/2016 :

- **Familles domiciliées sur la commune de Boisseuil et la commune d'Eyjeaux**

➤ Journée complète (repas inclus)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	11,45 €	12,15 €	12,85 €
2 enfants à charge	10,40 €	11,25 €	11,85 €
A partir de 3 enfants à charge	9,20 €	9,90 €	10,65 €

➤ ½ journée sans repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	5,75 €	6,10 €	6,45 €
2 enfants à charge	5,20 €	5,65 €	5,95 €
A partir de 3 enfants à charge	4,60 €	4,95 €	5,30 €

- **Familles domiciliées sur les autres communes**

➤ Journée complète (repas inclus)

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	16,35 €	17,05 €	17,75 €
2 enfants à charge	15,30 €	16,05 €	16,75 €
A partir de 3 enfants à charge	14,10 €	14,80 €	15,50 €

➤ ½ journée sans repas

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
1 enfant à charge	8,20 €	8,55 €	8,90 €
2 enfants à charge	7,65 €	8,05 €	8,40 €
A partir de 3 enfants à charge	7,05 €	7,40 €	7,75 €

- **Participation complémentaire pour sorties exceptionnelles**

En cas de sorties exceptionnelles organisées par l'alsh, une participation complémentaire de 5,50 € par journée peut être demandée aux familles.

- **Participation aux séjours**

- Séjours Ados – Enfant de la commune : 37 € par jour
- Séjours Ados – Enfant hors commune : 42 € par jour
- Séjours 4/11 ans - Enfant de la commune: 21 € par jour
- Séjours 4/11 ans - Enfant hors commune: 26 € par jour

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de conserver les tarifs ci-dessus pour la rentrée scolaire 2016-2017.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

9. TARIFS PUBLICS ANNEE SCOLAIRE 2016-2017

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de conserver les tarifs appliqués en 2015/2016 tels qu'exposés dans le tableau ci-dessous.

	Tarif en cours
<u>RESTAURANT SCOLAIRE</u>	
Repas – Enfant de la commune (y compris crèche)	2.20 €/ repas
Repas – Enfant hors commune (y compris crèche)	3.95 €/ repas
Repas - Adulte	7.30 €/ repas
<u>GARDERIE MUNICIPALE</u>	
Enfant de la commune – matin <u>ou</u> soir	1.00 €/jour
Enfant hors commune – matin <u>ou</u> soir	2.00 €/jour
<u>ATELIERS PERISCOLAIRES</u>	
Enfant de la commune école élémentaire– Par période	17.00 €
Enfant hors commune – école élémentaire– Par période	25.00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide de conserver les tarifs ci-dessus pour la rentrée scolaire 2016-2017.

VOTE : 22 POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

10. ACTUALISATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les tarifs de location 2016, Il propose de fixer une augmentation de 2 % (arrondi)

Tarifs location Espace Culturel du Crouzy :

- * caution couvrant dégâts éventuels sur les locaux ou le matériel : 1040,00€
- * caution couvrant les frais afférents à un nettoyage mal ou non effectué : 520,00€

Habitants ou entreprises et associations de la Commune :

	Forfait	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Location de la Salle sans cuisine	1 ^{er} jour	<input type="checkbox"/> 530,00 €	<input type="checkbox"/> 540,00 €
	2 ^{ème} jour consécutif	<input type="checkbox"/> 315,00 €	<input type="checkbox"/> 321,00 €
	Jours consécutifs suivants	<input type="checkbox"/> 215,00 €	<input type="checkbox"/> 219,00 €
Location Salle sans cuisine	Demi-Journée Semaine	<input type="checkbox"/> 265,00 €	<input type="checkbox"/> 270,00 €
Location Cuisine	Manifestation	<input type="checkbox"/> 113,00€	<input type="checkbox"/> 115,00€

Location habitants ou entreprises et associations extérieurs à la commune :

	Forfait	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Location de la Salle sans cuisine	1 ^{er} jour	<input type="checkbox"/> 940,00€	<input type="checkbox"/> 958,00€
	2 ^{ème} jour consécutif	<input type="checkbox"/> 480,00€	<input type="checkbox"/> 489,00€
	Jours consécutifs suivants	<input type="checkbox"/> 330,00€	<input type="checkbox"/> 336,00€
Location Salle sans cuisine	Demi-Journée Semaine	<input type="checkbox"/> 420,00 €	<input type="checkbox"/> 428,00 €
Location Cuisine	Manifestation	<input type="checkbox"/> 220,00 €	<input type="checkbox"/> 224,00 €

Prestation technique / Mise en place/Rangement/Ménage (pour tous)

Mise en place de la salle	<input type="checkbox"/> 72,00 €	<input type="checkbox"/> 73,00 €
Rangement	<input type="checkbox"/> 51,00€	<input type="checkbox"/> 52,00€
Manipulation des gradins	<input type="checkbox"/> 102,00€	<input type="checkbox"/> 104,00€
Ménage Forfait 4 heures	<input type="checkbox"/> 82,00 €	<input type="checkbox"/> 83,00 €
Prestation technique	Tarif pour 1 heure	<input type="checkbox"/> 44,00 €

Pour mémoire le tarif 2016 était forfaitaire

Tarifs location Salle polyvalente :

Habitants ou entreprises et associations de la Commune

	Forfait	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Location de la Salle seule	1 Jour	<input type="checkbox"/> 82 €	<input type="checkbox"/> 83 €
	2 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 164€	<input type="checkbox"/> 167€
Location Salle + Cuisine + matériel de restauration	1 Jour	<input type="checkbox"/> 174€	<input type="checkbox"/> 177€
	2 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 255 €	<input type="checkbox"/> 260€

Location habitants ou entreprises et associations extérieurs à la commune

	Forfait	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Location de la Salle seule	A la journée	<input type="checkbox"/> 332€	<input type="checkbox"/> 338€
Location Salle + Cuisine + matériel de restauration	2 jours consécutifs	<input type="checkbox"/> 551€	<input type="checkbox"/> 562€

Tarifs location de salles de réunions (Mazabraud, Dexet, Halte-garderie)

Location aux entreprises et associations extérieures à la commune

	Forfait	Tarifs 2016	Tarifs 2017
Location de la Salle	A la ½ journée	<input type="checkbox"/> 50,00€	<input type="checkbox"/> 51,00€

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter les propositions ci-dessus,**
- **D'appliquer les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2017,**
- **De donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE : 22 POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

11. ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TARIFS APPLICABLES A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2017

Par délibération du 12 juin 2012, le conseil municipal a institué la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) applicable aux dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes implantés sur son territoire et en a fixé les tarifs selon les modalités prévues aux articles L 2333-6 et suivants du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Conformément aux articles L 2333-9, L 2333-10, et L 2333-12 du CGCT, il est proposé au conseil municipal d'actualiser ces tarifs, lesquels seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2017.

En effet, le CGCT prévoit que chaque année avant le 1^{er} juillet, le conseil municipal peut actualiser les tarifs applicables sur le territoire de la commune dans une proportion maximum égale à l'évolution de l'indice du prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (article L 2333-12 du CGCT) et ce, sous réserve que l'augmentation ne dépasse pas 5 € par m² par rapport à l'année précédente (article L 2333-11 du CGCT).

Ainsi, sur la base du B de l'article L 2333-9, le tarif maximum servant de référence pour la détermination des tarifs prévus aux 2[°] et 3[°] dudit article s'élève pour la commune de Boisseuil en 2017 à 15,40 €. Le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2017 s'élève ainsi à + 0,2 % (source INSEE). Un coefficient multiplicateur s'applique à ce tarif de référence, suivant les dispositifs et leur surface.

Au vu de ces éléments, il est demandé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la TLPE pour les dispositifs publicitaires, enseignes et pré-enseignes, tels qu'indiqués dans les tableaux ci-annexés et pour une application à compter du 1^{er} janvier 2017.

Enseignes (article L 2333-9-B-3° du CGCT)

Exonération pour surface $\leq 7 \text{ m}^2$

Superficie/annonceur	$> 7 \text{ m}^2$ et $\leq 12 \text{ m}^2$	$> 12 \text{ m}^2$ et $\leq 50 \text{ m}^2$	$> 50 \text{ m}^2$
Tarifs à compter du 1er janvier 2017	15,40 €/m ²	30,80 €/m ²	61,60 €/m ²

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes (article L 2333-9-B-1° et 2° du CGCT)

	Support non numérique		Support numérique	
Superficie individuelle	$\leq 50 \text{ m}^2$	$> 50 \text{ m}^2$	$\leq 50 \text{ m}^2$	$> 50 \text{ m}^2$
Tarifs à compter du 1er janvier 2017	15,40 €/m ²	30,80 €/m ²	46,20 €/m ²	92,40 €/m ²

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'appliquer les tarifs ci-dessus, à compter du 1^{er} janvier 2017 .

VOTE : 22 POUR : 21 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1

M.Ejner fait remarquer que ces tarifs sont très différents de ceux appliqués sur les communes des environs. M.Nouhaud propose qu'une étude soit faite sur ce sujet par les services municipaux, et que des simulations soient réalisées avec d'autres tarifs. Il évoquera la possibilité d'une homogénéisation des prix aux instances de la communauté d'agglomération de Limoges Métropole.

12. ECLAIRAGE DU STADE

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le conseil municipal avait validé le principe d'un dépôt de demande de subvention au conseil départemental pour la rénovation de l'éclairage du stade. La FFF n'a pas donné suite à la demande de l'association ;

Dénomination	Cout Total	Participation SEHV 45 % du HT	Participation CD87 30 % du HT	Reste à Charge Boisseuil
Projet initial Terrain d'entraînement	28 692.72 € TTC	10 759.77 €	3 945.25 €	13 987.70 €

Le devis et les participations des partenaires ayant évolués, il s'agit de valider la réalisation du projet avec le plan de financement suivant :

Deux financeurs aideront la commune : le SEHV et le Conseil Départemental.

Dénomination	Cout Total	Participation SEHV 45 % du HT	Participation CD87 30 % du HT	Reste à Charge Boisseuil
Nouveau projet Terrain d'entraînement et 2 projecteurs vers le terrain d'honneur	34 590.01 € TTC	12 971.25 €	4 756.13 €	16862.63 €

Il est proposé au Conseil Municipal

-de valider le projet pour un montant de 34 590.1 € TTC

-de donner au maire l'autorisation de signer les devis pour le démarrage des travaux ;

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

13. EXTENSION RENOVATION DU MULTI-ACCUEIL APPROBATION APS – CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES BUREAUX DE CONTROLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que lors du vote du budget primitif 2016, il avait été décidé de réaliser des travaux de rénovation et d'extension du bâtiment abritant le Multi-accueil Sucre d'Orge et Galipettes.

Il présente le projet d'APS établi par le cabinet ICC Limoges. Les travaux devraient débuter au cours du mois de octobre 2016 et se dérouler sur 6 mois.

Le coût d'objectif de l'opération est arrêté à 348 000 € HT soit 417 600 € TTC.

Le coût des travaux est réparti comme suit :

○ Lot 1 : Adaptation au terrain	21 200 € HT
○ Lot 2 : Gros œuvre	66 300 € HT
○ Lot 3 : Isolations et fluides	64 500 € HT
○ Lot 4 : Second œuvre	142 000 € HT

Le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à :

- Confier la maîtrise d'œuvre de cette opération au Cabinet ICC - 2 rue Saint Affre - 87000 LIMOGES à hauteur de 10.5 % du montant HT des travaux réalisés et à signer la convention à intervenir
- Accepter le projet d'APS présenté
- Lancer la consultation en vue de confier la réalisation des travaux selon la procédure MAPA (marché à procédure adaptée)
- Retenir le bureau de contrôle dont la proposition sera la mieux disante

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter l'ensemble des propositions ci-dessus
- De donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

14. LOCATION DE LOGEMENTS ODHAC DURANT LA DUREE DES TRAVAUX DE REHABILITATION DU MULTI ACCUEIL

Monsieur Le Maire explique que pendant la période de travaux du Multi Accueil, et après étude de diverses solutions, il est envisagé de louer deux logements ODHAC au sein de l'opération des Bessieres, impasse Wolinski.

Les deux logements sont : 1 T3 et 1 T4 situés au fond de l'impasse.

Une demande de dérogation a été déposée dans ce sens auprès des services de l'Etat.

Les logements seront disponibles à compter du 1^{er} octobre et pour une durée de 10 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter le principe d'une location de deux hébergements pour reloger l'association « Sucre d'Orge et galipettes » pendant la durée des travaux.**
- d'autoriser le maire à signer le bail à venir avec l'ODHAC**
- De donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Prix des loyers :

Location hors charges : 530.74 € et 424.84 € (+ 2 x 30 € pour les garages)

MARCHES PUBLICS

15. MARCHE « PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE CHAUDIERES 2016 » - RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour le remplacement des chaudières du gymnase et des vestiaires du stade.

A l'issue de cette consultation, six offres ont été remises par des entreprises et étudiées.

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise Lemaire pour un montant total de 28 516.08 € HT soit 34 219.30 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de donner au maire l'autorisation de signer ce marché de travaux avec l'entreprise Lemaire SAS 21/23 allée de Maison Rouge 87410 Le Palais sur Vienne pour un montant 28 516.08 € HT soit 34 219.30 € TTC.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

TABLEAU DE CLASSEMENT DES OFFRES

Note	Pondération	SOLIDEC	LEMAIRE	TUNZINI	SECB	HERVE THERMIQUE	MACIEJO WSKI
Critère 1	50	28,9	40,0	34,1	28,5	36,0	35,6
Critère 2	40	20	30	30	35	30	30
Critère 3	10	10	10	10	10	10	10
Note totale	100,0	58,9	80,0	74,1	73,5	76,0	75,6
Classement		6	1	4	5	2	3

16. MARCHE « PROGRAMME DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES 2016 » - RESULTAT DE LA CONSULTATION

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a lancé une consultation pour le remplacement des menuiseries des façades avant de la salle polyvalente et de la mairie.

A l'issue de cette consultation, 2 offres ont été remises par des entreprises et étudiées.

L'offre la plus avantageuse économiquement est celle de l'entreprise SCOP Nouvelle Miroiterie GBM pour un montant total de 21 577.97 € HT soit 25 893.56 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de donner au maire l'autorisation de signer ce marché de travaux avec l'entreprise SCOP Nouvelle Miroiterie GBM – Les Courrières – 87170 ISLE pour un montant de 21 577.97 € HT soit 25 893.56 € TTC.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Note	Pondération	MAN	GBM
Critère prix	50	30,4	40,0
Critère valeur technique	50	40	35
Note totale	100,0	70,4	75,0
Classement		2	1

17. RESTAURANT SCOLAIRE - LANCEMENT DE LA CONSULTATION EN VUE DE LA FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2016

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de lancer la consultation en vue de la signature de marchés pour la fourniture de denrées alimentaires, au restaurant scolaire, à compter du 1^{er} septembre 2016.

L'accord-cadre, exécuté par bons de commande sans montant minimum ni montant maximum, est conclu pour une période initiale de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2016.

Il peut être reconduit par périodes successives de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans. La durée totale de l'accord-cadre ne pourra excéder 4 ans, soit le 31 août 2020.

Ces marchés concernent :

Lot	Désignation
1	Produits laitiers et ovo produits
2	Viande de porc fraîche – Charcuterie fraîche
3	Viande fraîche (bœuf, veau, agneau)
4	Fruits et légumes frais
5	Produits surgelés
6	Epicerie – Conserves
7	Pain frais
8	Poisson frais

La Commune de Boisseuil veut s'engager dans la démarche d'une restauration respectant la qualité et la saisonnalité des produits ainsi que l'environnement. L'accord-cadre conclu doit lui permettre de développer cette démarche.

Les candidats peuvent présenter des variantes composées de produits issus de l'agriculture biologique certifiés label AB ou équivalent.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- De donner son accord pour le lancement de la consultation pour la fourniture de denrées alimentaires au restaurant scolaire**
- D'autoriser le maire à signer les différents marchés à intervenir avec les sociétés qui présenteront les offres économiquement les plus avantageuses.**
- d'une manière générale, donner au maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

18. GROUPEMENT DE COMMANDE MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS THERMIQUES

Adhésion au groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation, coordonné par le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), et autorisation de signer les marchés et/ou accords-cadres et marchés subséquents.

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,
Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu le Décret n° 2009-649 du 9 juin 2009 relatif à l'entretien annuel des chaudières dont la puissance nominale est comprise entre 4 et 400 kilowatts,
Vu la délibération n°2016-35 du Syndicat Energies Haute-Vienne du 23 mars 2016 pour la constitution d'un groupement de commande pour l'exploitation et la maintenance des installations thermiques,

Considérant que le marché de vérification et entretien du matériel de chauffage climatisation du SEHV sera à renouveler à compter de novembre 2016,

Considérant les demandes d'accompagnement des collectivités adhérentes au service Energies du SEHV pour la mise en place de contrats de maintenance pour leurs propres installations thermiques,

Considérant que la mutualisation, en se constituant en groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix et qualités des services associés,

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, **annexée à la présente délibération**.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV) dont les attributions sont définies à la convention dont il s'agit.

La CAO de groupement sera celle du Syndicat Energies Haute-Vienne (SEHV), coordonnateur du groupement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

- D'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation, annexés à la présente délibération ;**
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Boisseuil au groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation ;**

- D'autoriser le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention constitutive du groupement de commandes pour la maintenance et l'exploitation des équipements thermiques et de ventilation;
- De s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- D'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- D'autoriser le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Boisseuil. Et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

RESSOURCES HUMAINES

19. MODIFICATION DE LA GRILLE DES EMPLOIS

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'afin de faire profiter à un agent de la promotion au titre de l'avancement de grade, il y a lieu de modifier la grille des emplois comme suit :

- Transformation du poste n°19 d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet en poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'adopter les propositions ci-dessus**
- **D'approuver la grille des emplois telle que jointe en annexe,**

VOTE : 22 POUR : 22 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

20. CREATION D'UN CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT A L'EMPLOI

Création d'un poste d'animateur dans le cadre du dispositif Contrat unique D'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 1 er septembre 2016

Ce poste remplacerait les postes actuels de contractuels pour travailler à la garderie et le mercredi après-midi.

Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de la Mission Locale ou de pôle emploi.

Il s'agit donc d'autoriser Le Maire à signer la convention avec La Mission Locale ou Pole emploi et le contrat de travail à durée déterminée, pour une durée de 12 mois, étant précisé que ce contrat pourra être renouvelé dans la limite de 24 mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- décide de créer un poste d'agent de garderie dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi ».
- précise que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois (6 mois minimum) renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention.
- précise que la durée du travail est fixée à 28 heures par semaine (20 heures minimum).
- d'Indique que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail.
- autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

VOTE : 22

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

21. ACHAT D'UN JEU DE MAILLOT POUR UNE EQUIPE DE SPORT COLLECTIF

Limoges Métropole offre un jeu de maillot à chaque commune membre de l'EPCI. Il s'agit donc de décider quelle association Boisseuillaise de sport collectif bénéficiera de ce jeu de maillot.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'attribuer à l'association :Hand Ball

Le jeu de maillot offert par la communauté d'agglomération Limoges Métropole

VOTE : 22 POUR : 10 CONTRE : 5 ABSTENTION : 7

Associations de sport collectif pratiquant la compétition à Boisseuil

**-Hand
-Foot**

22. SOLIDARITE INONDATIONS 2016

Le maire expose, par mail du 16 juin dernier, l'Association des Maires de Haute Vienne a lancé un appel aux dons pour les communes sinistrées de Seine et Marne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide de soutenir les communes sinistrées et leurs administrés par un don de 100 € à l'Union des Maires de Seine et Marnes

VOTE : 22 POUR : 12 CONTRE : 9 ABSTENTION : 1

INFORMATIONS

-FPIC : Voici la proposition de répartition du FPIC pour l'année 2016.

	FPIC de droit commun 2016	Répartition solidaire du FPIC 2016	Part garantie	Compensation charges de haut débit	TOTAL FPIC 2016	Rappel FPIC 2015
Aureil	22 439 €	20 252 €	2 187 €	19 925 €	42 364 €	18 259 €
Boisseuil	55 327 €	34 865 €	20 462 €	55 426 €	110 753 €	44 137 €
Bonnac	41 880 €	39 128 €	2 752 €	32 013 €	73 893 €	34 637 €
Condat	93 292 €	114 233 €			114 233 €	74 649 €
Couzeix	161 658 €	204 683 €			204 683 €	175 317 €
Eyjeaux	33 113 €	29 346 €	3 767 €	12 089 €	45 202 €	26 818 €
Feytiat	82 515 €	65 552 €	16 963 €		82 515 €	68 141 €
Isle	140 977 €	116 495 €	24 482 €		140 977 €	116 505 €
Limoges	2 058 610 €	2 076 465 €			2 076 465 €	1 716 802 €
Le Palais	104 752 €	147 421 €			147 421 €	125 906 €
Panazol	205 625 €	259 897 €			259 897 €	220 830 €
Peyrilhac	33 756 €	32 734 €	1 022 €	31 536 €	65 292 €	27 790 €
Rilhac	93 701 €	84 231 €	9 470 €		93 701 €	74 367 €
St Gence	49 548 €	46 661 €	2 887 €	47 953 €	97 501 €	40 470 €
St Just	53 749 €	38 906 €	14 843 €		53 749 €	42 831 €
Solignac	34 280 €	23 206 €	11 074 €		34 280 €	28 446 €
Verneuil	108 499 €	63 736 €	44 763 €		108 499 €	87 565 €
Veyrac	57 689 €	46 056 €	11 633 €	40 920 €	98 609 €	47 288 €
Le Vigen	40 660 €	28 203 €	12 457 €		40 660 €	33 335 €
TOTAL part communale	3 472 070 €	3 472 070 €	178 762 €	239 862 €	3 890 694 €	3 004 093 €
Limoges Métropole	1 978 081 €	1 978 081 €	- 178 762 €	- 239 862 €	1 559 457 €	1 458 928 €
TOTAL FPIC	5 450 151 €		5 450 151 €		5 450 151 €	4 463 021 €

-Consultation pour le contrôle d'accès des bâtiments communaux.

Une consultation a été lancée pour l'installation de contrôle d'accès. Trois sociétés ont répondu. La solution la plus pertinente et la moins disante est celle de la société SCT.

Le devis s'élève à 4403.36 € TTC auquel il faudra ajouter l'achat de quelques câbles et pièces supplémentaires pour un montant estimé à moins de 500 € Elle permettra d'équiper l'école maternelle, le gymnase et la salle polyvalente.

L'achat du matériel sera réalisé rapidement, l'installation sera effectuée par les services municipaux au cours du second semestre 2016.

-Subvention des sénateurs : Une demande de subvention avait été déposée auprès des parlementaires pour le programme de changement des chaudières des

bâtiments municipaux. Celle-ci n'a pas aboutie car nous avons déjà eu une dotation en 2016.

-Changement de bureau à l'association « Sucre d'Orge et Galipettes » ; Mme Amri est la nouvelle présidente.

-Aménagement du carrefour de la Planche : Plusieurs échanges ont lieu, il est convenu de lancer l'expérimentation peinture et d'interroger ensuite les habitants.

-Point sur l'aménagement du centre bourg : une réunion aura lieu le 24 juin à 9h en mairie avec les services de Limoges Métropole

-Problèmes rencontrés (urbanisme /assainissement) : Suite à plusieurs conflits de voisinage , M.Le Maire a sollicité l'accompagnement d'un avocat.

-Problème rencontré lors de la fête de fin des ateliers : une famille a affiché son mécontentement suite au retrait du groupe de théâtre. Les autres familles ont bien compris la problématique de l'engagement bénévole. Mme Sazerat rappelle que le spectacle n'est pas l'objectif des ateliers mais une cérémonie de fin d'année.

-Travaux du centre commercial carrefour : ils devraient commencer au mois de septembre 2016; dès que Go sport aura quitté les locaux , le réaménagement de l'entrée pourra débuter.

-La communauté de communes de Noblat a été condamné dans son procès l'opposant aux SIEMD (CIMD 87) et ses communes membres dont fait partie Boisseuil.

-Le Maire, quelques élus de Limoges Métropole et des administratifs réaliseront l'étape du tour de France Saumur Limoges (avec une étape à Montmorillon). Une manifestation sera également organisée au départ de Panazol avec les élus communautaires qui rallieront la mairie de Limoges sur des V'Lim.

-Mutualité : M.Nouhaud était à l'Assemblée Générale de la Mutualité , maître d'œuvre dans le projet d'EPHAD à Boisseuil. Le projet rencontre des problèmes en raison de la proximité de l'autoroute.

- M.Nouhaud informe le conseil que les classes de maternelles seront très chargées à la rentrée 2016/ 2017.(28 ou29 par classe), il signale qu'il faudra sans doute ne plus accepter que les enfants de Boisseuil.

QUESTION DIVERSES

M. Janicot informe le Conseil que Limoges Métropole a récupéré le vélo électrique qui avait été prêté à la commune car la demande est importante. La liste d'attente dépasse les 30 personnes. 400 V'Lim sont en circulations.

M.Sauvagnac informe que deux courses cyclistes traverseront la commune cet été :

-la Vassivière Feytiat le 30 juillet

-le Tour du Limousin le 19 aout

Il a fait le nécessaire pour mobiliser les signaleurs nécessaires.

Mme Caillaud Fromholz invite les membres du conseil à la cérémonie d'accueil officielle des Espagnols qui se déroulera le 1 er juillet à 19h au Crouzy.

Elle remercie également les membres de la commission environnement qui ont accepté que les espagnols participent à la randonnée nocturne.

M.Ejner interroge le Maire sur la réglementation en matière de bruits d'animaux, et plus particulièrement sur la présence de coqs dans les lotissements. Les services étudieront le problème.

Les trophées du sport se dérouleront le 29 juin à 18h30 au Crouzy, dans le hall

Le Maire, Jean Louis NOUHAUD :

Le secrétaire de séance, Christian DOUDARD :

ANNEXES

- Convention de mise à disposition des barnums
- Convention de mise à disposition du gymnase
- Convention de mise à disposition des salles municipales
- Convention SEHV
- Grille des emplois